



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 octobre 2007

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :
le 15/10/2007

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2/11/2007

**Modalités d'organisation des astreintes à la Direction de la
Réglementation, Médiation et Organisation de la Sécurité**

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY - M. Gérard NEBAS - M. Gilles FRAPPIER - M. Guillaume
JUN - M. Rodolphe CHALLET - M. Paul SAMOYAU - M. Amaury BREUILLE - M.
Jacques LAMARQUE - M. Gérard ZABATTA - M. Michel GENDREAU - Mme Jeanine
BIMES - Mme Nicole GRAVAT -

Conseillers :

M. Rémy LANDAIS - Mme Andrée CHAREYRE - Mme Nathalie BEGUIER - Mme
Annie COUTUREAU - Mme Valérie UZANU - Mme Isabelle RONDEAU - Mme Elsie
COLAS - M. Bernard JOURDAIN - Mme Madeleine CHAIGNEAU - Mme Danièle
GANDILLON - M. Michel PAILLEY - M. Yannick TARDY - Mme Marie-Edith
BERNARD - Mme Catherine REYSSAT - M. Alain GARCIA - M. Marc THEBAULT -
M. Jean-Louis EPPLIN - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS -
Mme Claudie LAROCHE -

Secrétaire de séance : M. Amaury BREUILLE -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Luc DELAGARDE donne pouvoir à Gilles FRAPPIER -
- Robert PLANTECOTE donne pouvoir à Alain BAUDIN -
- Geneviève RIZZI donne pouvoir à Françoise BILLY -

Excusés :

Conseillers :

M. Joël RENOUX - M. Franck GIRAUD - M. Dominique GUIBERT - M. Stéphane TRONEL
- Mlle Karen NALEM - Mme Catherine DEGUERCY - Mme Françoise HALAT - Mme
Michelle LE FRIANT - Mme Christabelle CHOLLET -

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 octobre 2007

DELIBERATION D20070426

**DIRECTION RESSOURCES
HUMAINES**

**Modalités d'organisation des astreintes à la Direction de la
Réglementation, Médiation et Organisation de la Sécurité**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération en date du 3 mars 2006, le Conseil Municipal a adopté les modalités d'organisation des astreintes à la DREMOS.

Cette délibération prévoyait notamment les astreintes de l'Agence Municipale de Médiation.

Compte tenu de l'évolution de la réglementation et des nouveaux dispositifs mis en place pour faire face aux problèmes de société constatés en centre ville et dans les quartiers, une nouvelle organisation de l'Agence Municipale de Médiation a été mise en place et présentée au Comité Technique Paritaire le 8 octobre 2007.

Une équipe de deux personnes assurera les missions d'urgence sociale dans la période du 1^{er} novembre au 31 mars. En cas d'absence de l'un d'eux et afin d'assurer la continuité du service, il est mis en place un service d'astreintes assuré par l'équipe des médiateurs. Ces derniers assureront, à tour de rôle, un service d'astreinte hebdomadaire du 1^{er} novembre au 31 mars, du mercredi au dimanche inclus de 18 h à 2 h.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter les nouvelles modalités d'organisation des astreintes au sein de l'Agence Municipale de Médiation et de modifier le document unique relatif aux modalités d'organisation des astreintes à la DREMOS conformément au document joint.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

Le Maire de Niort

Signé

Alain BAUDIN